



2023/11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCAION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE LUNDI 16 JANVIER A VINGT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUMATTEINT</p>	<p>Absentes excusées : Mme SICHE Delphine, Mme BLIMON Rachel</p> <p>Absents : M. MARIE Berty, Mme DAVID Sylvie, M. LASSALLE Jérôme</p> <p>M. CALISTO David a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>Madame Christine HENRY, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires fait part à l'Assemblée de la demande de subvention pour un séjour scolaire reçue en mairie le 13 décembre 2022 du Collège Jean Auriac d'Arveyres.</p>
<p>OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège d'Arveyres</p>	<p>L'équipe EPS organise un séjour au ski au Piau-Engaly à destination des élèves de 5^{ème} afin de les apprendre à skier, de découvrir le milieu montagnard et de vivre une expérience en commun.</p> <p>24 élèves du groupe concerné résident dans notre Commune.</p> <p>CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'étendre la démarche de soutien aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents,</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Après avoir entendu l'exposé de Madame Christine HENRY,</p> <p>Le Conseil municipal après en voir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 30 € par élève participant au voyage scolaire et habitant la Commune de Génissac, soit un montant total de 720 € pour aider au financement du séjour au ski organisé par les professeurs d'EPS du Collège Jean Auriac d'Arveyres pour les élèves de 5^{ème}</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>- DECIDE que la Commune versera la subvention :</p> <p>* directement à l'établissement qui organise ce séjour scolaire et non pas aux familles,</p> <p>* sur présentation de la liste nominative des élèves domiciliés sur la Commune,</p> <p>* une seule fois par an par élève.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>- PRECISE que les crédits seront inscrits à l'article 6574/65 du budget principal de la Commune de l'exercice 2023.</p>
<p>OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège d'Arveyres</p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p></p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p></p> <p>David CALISTO</p>